



**DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
DES « EMPLOIS
D'AVENIR »**



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LE CNFPT S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA FORMATION DES EMPLOIS D'AVENIR

LE CNFPT ET L'ÉTAT SONT LIÉS PAR UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT ET UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR + D'INFO : CONSULTER WWW.CNFPT.FR

INFORMATION ET ACTIONS PARTENARIALES

Pour accompagner le déploiement des emplois d'avenir au sein des collectivités territoriales, le CNFPT :

- **concourt activement à l'information des collectivités territoriales** sur le dispositif des emplois d'avenir et en particulier sur son volet formation en lien avec les missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, les centres de gestion de la fonction publique territoriale et sous la coordination des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).
- **anime des réseaux de professionnels des ressources humaines (RH)** afin de mobiliser

les services formation des collectivités sur l'accompagnement et la formation des emplois d'avenir.

- **développe une politique de coopération** avec les principales associations d'élus par la signature d'accords-cadres avec l'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Communautés de France (ADCF), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), qui seront mobilisées pour la réussite du dispositif des emplois d'avenir.

EMPLOIS D'AVENIR, FONCTION RH ET TUTEURS : DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROFESSIONNALISATION COMPLÉMENTAIRES

Les points forts du dispositif :

- la promotion de la fonction de tuteur, l'accompagnement à l'élaboration du parcours de formation avec une approche pratique des métiers territoriaux, l'élaboration en ateliers de parcours d'apprentissage alternant formations en salle et en situation de travail,
- des offres de formation conçues spécifiquement et une pédagogie adaptée aux besoins des emplois d'avenir,
- un parcours de formation individualisé pour les emplois d'avenir, à composer avec l'offre catalogue du CNFPT.



POUR LES EMPLOIS D'AVENIR

1. FORMATIONS D'ADAPTATION POUR LES EMPLOIS D'AVENIR

Cette formation, d'une durée de deux jours, a pour objectif de leur permettre de se repérer dans l'environnement territorial, d'inscrire leurs parcours dans un projet territorial et de leur fournir les outils pour :

- comprendre leur rôle en tant qu'acteur du service public local,
- identifier les droits et les obligations d'un agent de service public,
- connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale,
- s'approprier les règles communes de santé et de sécurité au travail.

2. L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DU PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

Cet atelier de deux jours animé par des professionnels spécifiquement formés permettra aux emplois d'avenir :

- de découvrir les métiers territoriaux auxquels ils peuvent se destiner,
- d'identifier les compétences nécessaires pour les exercer,

- de déterminer les actions de professionnalisation à mettre en œuvre pour les acquérir, en valorisant leurs expériences non professionnelles et en recourant à l'offre de formation du CNFPT.

Un bilan d'étape du parcours de professionnalisation ainsi défini est proposé, sur une journée, au moins une fois par an et sur toute la durée du contrat de l'emploi d'avenir, afin d'aider les emplois d'avenir à valoriser les compétences acquises et à définir la suite de leur parcours, en complément des actions menées par la mission locale et la collectivité.

3. L'ACCÈS AU PROGRAMME DES FORMATIONS DU CNFPT

Le CNFPT ouvre aux emplois d'avenir son offre de formation, qui comporte en particulier des « itinéraires métiers » permettant d'acquérir sous forme de stages choisis « à la carte » les compétences nécessaires à l'exercice des métiers territoriaux. Les emplois d'avenir ont également accès aux formations de préparations aux concours, de remise à niveau et aux savoirs de base et compétences-clés, au même titre que les autres agents territoriaux.

POUR CEUX QUI ACCOMPAGNENT LES EMPLOIS D'AVENIR

1. FORMATION POUR LES TUTEURS

Une formation de deux jours spécifiquement conçue pour les emplois d'avenir, afin de leur permettre de :

- connaître les missions, le rôle et la fonction du tuteur d'emploi d'avenir en collectivité territoriale,
- connaître les dispositions relatives aux contrats emplois d'avenir et le cadre d'intervention du tuteur,
- favoriser l'accueil et l'intégration des emplois d'avenir dans un service territorial,
- développer la relation pédagogique pour accompagner l'emploi d'avenir dans sa professionnalisation et sa formation,
- piloter le tutorat, évaluer les acquis et accompagner le projet de l'emploi d'avenir.

2. FORMATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

Un atelier de deux jours destiné aux acteurs des collectivités territoriales (et également ouverts aux missions locales) chargés de l'accompagnement des emplois d'avenir pour développer la méthodologie à l'accompagnement du parcours de professionnalisation, en valorisant :

- le repérage des métiers territoriaux accessibles aux emplois d'avenir,
- la fonction de tuteurs auprès des agents des collectivités et le rôle de l'encadrement dans le développement des compétences,
- le développement de dispositifs de formation en situation de travail,
- la complémentarité des formations proposées par le CNFPT avec celles d'autres organismes de formation.

TOUT SAVOIR SUR LES EMPLOIS D'AVENIR DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR WWW.CNFPT.FR > RUBRIQUE SE FORMER > ACCÈS DIRECTS



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
DES EMPLOIS D'AVENIR

L'OFFRE DE FORMATION EN LIGNE OUVERTE AUX EMPLOIS D'AVENIR SUR WWW.CNFPT.FR

- **TROUVEZ** UNE FORMATION
- **CRÉEZ EN 3 CLICS**
VOTRE PROPRE CATALOGUE ET/OU UNE AFFICHE
- **CONSULTEZ** L'ENSEMBLE DES FORMATIONS
SUR LE CATALOGUE INTERACTIF



> TOUTES NOS COORDONNÉES SUR WWW.CNFPT.FR > RUBRIQUE NOUS CONNAÎTRE

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TEL : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR